

RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

From Mowgli the Frog to Xavier

Fierens, Jacques

Published in:

Penser, écrire et interpréter le droit

Publication date:

2022

Document Version

le PDF de l'éditeur

[Link to publication](#)

Citation for pulished version (HARVARD):

Fierens, J 2022, From Mowgli the Frog to Xavier: une application fertile de la notion d'obligation essentielle. dans *Penser, écrire et interpréter le droit: liber amicorum Xavier Thunis*. Collection de la Faculté de droit de l'UNamur, Larcier , Bruxelles, pp. 391-399.

General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

From Mowgli the Frog to Xavier

Jacques FIERENS

Avocat au barreau de Bruxelles

Professeur extraordinaire à l'UNamur

*Les choses doivent être dites. Juristes et poètes
sont là pour les nommer. Chacun à leur façon,
il voudrait tout dire parce qu'il tente de dire le vrai.
Le langage qui les porte les oblige à tenir parole.*

X. THUNIS, « Droit et poésie : des mots pour
le dire », 2001, p. 379.

Cher Xavier,

Il me revient que tu aimes les images, les mots, les langues, peut-être spécialement l'anglais. Cela tombe bien, moi aussi. Je le dois à celui qui a raconté mon histoire, Rudyard Kipling. Il paraît aussi que tu t'es efforcé pendant des années d'apprendre aux petits ce que dit la loi, et je songe immédiatement à mon vieil ami Baloo, *the sleepy brown bear who teaches the wolf cubs the Law of the Jungle: old Baloo, who can come and go where he pleases because he eats only nuts and roots and honey*. Je ne sais si tu aimes les noix, les racines et le miel autant qu'une bonne bière au Vauban, mais je sais que tu as passé pas mal de temps à réfléchir à ce qu'est le droit en lui-même, à la manière dont on l'exprime ou le commente, aux conditions nécessaires pour qu'il concerne la vie des gens. Peut-être cette lettre pourra-t-elle rejoindre quelques-unes de tes réflexions ?

Le premier qui a parlé de la loi en ma présence, ce n'était toutefois pas Baloo, et je n'étais pas en âge de comprendre de quoi il s'agissait. Je marchais à peine. J'avais été arraché aux bras de ma mère humaine par un prédateur d'enfants pour lequel je n'étais qu'une proie et je me dirigeais sans le savoir vers ma famille d'accueil ou d'adoption. J'allais devenir le fils de Mère Louve et de Père Loup, et le frère de leurs quatre petits.

Tabaqui le coyote flagorneur était venu annoncer, pour le plaisir de colporter de mauvaises nouvelles, que Shere Khan avait changé de terrain de chasse, qu'il traquait un petit d'homme et menaçait de ce fait la relative quiétude des habitants de la jungle. Père Loup avait immédiatement réagi en invoquant des arguments juridiques : « *“He has no right!” Father Wolf began angrily – “By the Law of the Jungle he has no right to change his quarters without due warning.”* ». Et cette Loi de la Jungle a sa raison d'être, elle se veut purement rationnelle comme notre droit depuis la Renaissance au moins, même si ses destinataires ne comprennent pas toujours sa véritable finalité. *The Law of the Jungle, which never orders anything without a reason, forbids every beast to eat Man except when he is killing to show his children how to kill, and then he must hunt outside the hunting grounds of his pack or tribe. The real reason for this is that man-killing means, sooner or later, the arrival of white men on elephants, with guns, and hundreds of brown men with gongs and rockets and torches. Then everybody in the jungle suffers. The reason the beasts give among themselves is that Man is the weakest and most defenseless of all living things, and it is unsportsmanlike to touch him. They say too—and it is true—that man-eaters become mangy, and lose their teeth.* Eh oui, il y a les raisons de la loi telles que décelables par exemple dans les travaux préparatoires, et les justifications cachées, comme les fondements économiques du droit que tu te plais aussi à analyser, qui ne se disent pas mais qui relèvent sans doute d'une explication structuraliste bien réelle de la norme.

Quand Shere Khan s'est présenté à l'entrée de la caverne dans laquelle sa compulgence l'empêchait d'entrer, il a exigé « son dû ». « Rendre à chacun son dû » est le propre de la justice, comme on le sait depuis Platon en passant par Ulpian, mais le tigre boiteux n'est pas le premier à détourner cette définition, demande à ceux qui sont passés sous le portail du camp de Buchenwald. Père Loup, affectant de se prendre pour un *pater familias* romain, lui a répliqué avec mépris que c'était lui-même qui avait droit de vie ou de mort sur moi. Mère Louve avait pour sa part été attendrie par ma faiblesse mais aussi par mon rire et mon insouciance, et sa réponse à Shere Khan a été celle de la mère qui voit ses petits menacés, d'une violence telle qu'elle a fait peur non seulement au tigre, mais aussi à Père Loup lui-même qui avait presque oublié qu'il avait épousé. Elle a décidé de faire de moi son fils et c'est elle qui m'a donné mon nom, anticipant les nouvelles règles de l'article 335 du code que nous sommes obligés d'appeler aujourd'hui l'« ancien » Code civil. Comme quoi, même pour les mères, ce n'est ni la gestation ni l'enfantement qui noue le lien le plus intense avec leurs enfants, mais la parole, une parole de « reconnaissance », au double sens d'échange de regards et de gratitude. La filiation maternelle s'inscrit d'abord dans la nomination réciproque, tout comme la filiation

paternelle qui a cependant d'habitude neuf mois de retard environ. Cette parole, « Tu es mon enfant », « Tu es ma mère ou mon père », qui peut être dite avec la bouche, avec les yeux ou avec les mains, et si possible tous à la fois, est bien plus fondamentale que le lien purement biologique ou génétique. J'ai survécu, j'ai vécu parce que mes parents ont proféré ces mots et que je leur ai répondu. La parole est créatrice du droit, mais aussi, sans exclure les autres, des liens les plus fondamentaux et les plus complexes entre les humains, les liens familiaux.

Pour être l'enfant de ses parents, il ne suffit toutefois pas de cet échange. Il faut encore que le clan, la société comme on dit, porte sur l'enfant un regard bienveillant et prononce, elle aussi, les mots qui permettent la vie. Dans le discours juridique, ce sont les lois qui reconnaissent certaines filiations et en excluent d'autres. Ce sont les droits de l'enfant, éparpillés dans les traités, les constitutions et les lois dites ordinaires qui, un peu trop théoriquement, sont censés permettre aux petits d'homme une vie digne de ce nom. Quand des enfants, et ils sont nombreux, vivent des vies d'exclus, comme les enfants des Roms ou des étrangers sans titre de séjour, pour ne donner que ces exemples, c'est une question d'acceptation ou de rejet par la communauté et de regard porté sur eux.

Père Loup et Mère Louve m'ont donc présenté au clan, dans l'espoir de me faire reconnaître à la fois comme leur enfant et comme un membre de celui-ci. Akela dirigeait la cérémonie, peu enclin au bavardage, et sa seule référence était la loi. Il a rappelé que ce qu'elle exige est ce regard de bienveillance, qui peut être accordé ou refusé. *Akela from his rock would cry: "Ye know the Law—ye know the Law. Look well, O Wolves!" And the anxious mothers would take up the call: "Look—look well, O Wolves!"*. Lorsque le clan s'est intéressé à moi, je ne me suis pas intéressé à lui. Je jouais avec des cailloux dans le clair de lune. Peut-être avais-je déjà l'intuition que, selon ces fameux droits de l'enfant, j'avais droit au jeu. Appliquer la loi au drôle de louveteau que j'étais avait de quoi surprendre, mais Akela est resté imperturbable lorsque je fus présenté. La jurisprudence réserve des surprises, elle ne modifie pas la norme. *Akela never raised his head from his paws, but went on with the monotonous cry: "Look well!"* La parole d'accueil attendue de la part du clan n'est pas venue. Après tout, j'étais comme un enfant de migrant qui pouvait mourir dévoré par Shere Khan ou noyé en mer sans que cela émeuve ceux qui pleurent pourtant si volontiers le décès des vieux princes ou des anciens sportifs milliardaires et drogués. Baloo et Bagheera m'ont sauvé la mise, le premier parce qu'il est professeur de droit, ce qui est quand même une référence, la seconde en m'échangeant en quelque sorte contre des avantages économiques, dans une logique migratoire très contemporaine. « *"The man's cub—the man's cub?" Baloo said. "I speak for the man's cub. There is no harm in a man's cub. I have no gift*

of words, but I speak the truth. Let him run with the Pack, and be entered with the others. I myself will teach him. » J'aime assez l'argument de Baloo : je n'ai en principe pas le droit de parler, dit-il, mais dire la vérité donne des droits, surtout quand cette vérité concerne le bien et le mal, dont la frontière n'est pas tracée par la décision des puissants, ni même par le droit, mais est extérieure à leur volonté ou à celle de n'importe qui. « La vérité vous rendra libres », ai-je lu quelque part. Bagheera connaît aussi la loi du clan, mais elle est plus retorse, elle sait utiliser le langage en fonction du but qu'elle veut atteindre, un peu comme les sophistes ou les avocats qui leur ressemblent. Elle fait languir, dans sa plaidoirie elle rajoute de la grandiloquence et feint une candeur qui lui va bien mal. « *O Akela, and ye the Free People,* » he purred, *“I have no right in your assembly, but the Law of the Jungle says that if there is a doubt which is not a killing matter in regard to a new cub, the life of that cub may be bought at a price. And the Law does not say who may or may not pay that price. Am I right?” “Good! Good!” said the young wolves, who are always hungry. “Listen to Bagheera. The cub can be bought for a price. It is the Law.” “Knowing that I have no right to speak here, I ask your leave.” “Speak then,” cried twenty voices. “To kill a naked cub is shame. Besides, he may make better sport for you when he is grown. Baloo has spoken in his behalf. Now to Baloo’s word I will add one bull, and a fat one, newly killed, not half a mile from here, if ye will accept the man’s cub according to the Law. Is it difficult?”* » Franchement, tu vois à quels arguments utilitaires on doit en arriver pour éviter la mort d'un enfant ?

C'est comme cela que je suis devenu le fils de mes parents, le frère de mes frères et un membre du clan à part entière. C'est aussi comme cela que, quelques années plus tard, je suis devenu étudiant en droit. Mon professeur a d'ailleurs voulu m'intéresser (ce qui n'était pas facile) à d'autres droits que celui de mon clan, comme toi-même, Xavier, as toujours voulu le faire. *It was in the days when Baloo was teaching him the Law of the Jungle. The big, serious, old brown bear was delighted to have so quick a pupil, for the young wolves will only learn as much of the Law of the Jungle as applies to their own pack and tribe, and run away as soon as they can repeat the Hunting Verse—“Feet that make no noise; eyes that can see in the dark; ears that can hear the winds in their lairs, and sharp white teeth, all these things are the marks of our brothers except Tabaqui the Jackal and the Hyaena whom we hate.” But Mowgli, as a man-cub, had to learn a great deal more than this. [...] So Baloo, the Teacher of the Law, taught him the Wood and Water Laws: how to tell a rotten branch from a sound one; how to speak politely to the wild bees when he came upon a hive of them fifty feet above ground; what to say to Mang the Bat when he disturbed him in the branches at midday; and how to warn the water-snakes in the pools before he splashed down among them.* Les méthodes pédagogiques de Baloo, que réproouve même Bagheera, ne valent pas les

tiennes. Apparemment, comme la loi belge à l'heure où je t'écris, la Loi de la Jungle n'avait pas encore explicitement intégré l'interdiction des violences éducatives. *All this will show you how much Mowgli had to learn by heart, and he grew very tired of saying the same thing over a hundred times. But, as Baloo said to Bagheera, one day when Mowgli had been cuffed and run off in a temper, "A man's cub is a man's cub, and he must learn all the Law of the Jungle."* Mais quelle que soit la méthode appliquée, les étudiants ne sont pas spontanément reconnaissants à l'égard de leurs professeurs, sauf parfois *a posteriori*. Te sont-ils suffisamment reconnaissants de tes 30 ans d'enseignement ? « *See, O Bagheera, they never thank their teacher. Not one small wolfing has ever come back to thank old Baloo for his teachings.* » Après tout, nous n'enseignons pas pour recevoir des mercis.

La loi, quand elle permet de vivre ensemble, est véritablement belle. *One of the beauties of Jungle Law is that punishment settles all scores. There is no nagging afterward.* Elle permet même de supporter les enfants des humains, beaucoup plus insupportables que ceux des animaux de la jungle ! *Then the little children in the village made him very angry. Luckily, the Law of the Jungle had taught him to keep his temper, for in the jungle life and food depend on keeping your temper.*

J'ai aussi appris, à mes dépens, qu'il y a de bonnes et de mauvaises lois, et dans ce dernier cas, c'est comme s'il n'y en avait pas. Je fais allusion à la séduction qu'a exercée sur moi le Peuple Singe. Il me promettait une rente confortable, le pouvoir, un rôle de commandement, et les humains comme les animaux de la Jungle sont très vulnérables à la tentation de gouverner dans leur intérêt et non dans celui du clan. Cela aussi, on le sait au moins depuis *Les lois* de Platon. « *And so I shall have a tribe of my own, and lead them through the branches all day long. [...] And then, and then, they gave me nuts and pleasant things to eat, and they—they carried me in their arms up to the top of the trees and said I was their blood brother except that I had no tail, and should be their leader some day.* » On devrait peut-être s'intéresser au rôle des noix dans les tentations anti-démocratiques et consulter au passage, à ce sujet, le général américain McAuliffe.

Une loi injuste est une loi qui ne signifie rien. Ce sont des mots assemblés, sans plus, mais ce sont les plus dangereux des mots. Il faut à la fois se prémunir de l'ethnocentrisme qui considère que ceux qui sont différents sont incapables de parler, que ce sont des barbares, et des lois immondes que seule justifie l'autorité du chef. « *"Listen, man-cub," said the Bear, and his voice rumbled like thunder on a hot night. "I have taught thee all the Law of the Jungle for all the peoples of the jungle—except the Monkey-Folk who live in the trees. They have no law. They are outcasts. They have no speech of their own, but use the stolen words which they overhear when they listen, and peep,*

and wait up above in the branches. Their way is not our way. They are without leaders. They have no remembrance. They boast and chatter and pretend that they are a great people about to do great affairs in the jungle, but the falling of a nut turns their minds to laughter and all is forgotten. We of the jungle have no dealings with them. [...]” What Baloo had said about the monkeys was perfectly true. [...] *They were always just going to have a leader, and laws and customs of their own, but they never did, because their memories would not hold over from day to day, and so they compromised things by making up a saying, “What the Bandar-log think now the jungle will think later,” and that comforted them a great deal.* » Et c’est bien vrai que les lois, si elles sont bonnes, sont à la fois une sorte de mémoire collective et une espérance pour l’avenir.

Vers mes douze ans, quand j’ai été chassé du clan vers lequel je reviendrai pourtant, si je n’ai finalement pas été réduit à mes origines humaines, c’est parce que j’ai toujours respecté sa loi. En application de celle-ci, j’ai pu prendre la parole au sein de l’assemblée législative, malgré toutes les menaces qui pesaient sur moi et sur Akela décidé à me défendre et à empêcher Shere Khan de réaliser enfin ses desseins en me tuant. *There were yells of “Silence, thou man’s cub!” “Let him speak. He has kept our Law” [...] Akela lifted his head again and said, “He has eaten our food. He has slept with us. He has driven game for us. He has broken no word of the Law of the Jungle.”* Les lois du clan ne sont pas seulement celles qui sont inscrites dans les codes. Ce sont aussi les lois d’une faculté et de ceux qui la font vivre, les lois de la déontologie des professeurs et des étudiants, les lois du vivre-ensemble, les lois de la politesse, les lois de l’amitié. Tu es un expert de toutes ces lois.

Cher Xavier, toi tu quittes paisiblement la jungle qu’est l’université pour le meilleur et pour le pire, ou du moins tu te diriges vers sa lisière. Je sais aussi, par tes nombreux écrits, que tu es pleinement conscient de l’importance de la préservation des forêts primaires, dont celle dans laquelle j’ai appris la Loi de la Jungle, entre autres biens précieux que nous offre ce qu’on appelle aujourd’hui l’environnement.

Tu nous aideras encore, j’en suis certain, à la préserver contre un autre fléau. Les humains sont cruels et vaniteux comme des tigres et souvent, comme les Bandar Log, sans mémoire de l’essentiel. Au sein de l’Union européenne, l’espérance de vie est de 83,7 ans pour les femmes et de 78,2 ans pour les hommes. C’est dès lors depuis moins de temps qu’une vie d’humain que l’Europe était en proie au nazisme et au fascisme, avec les conséquences que l’on sait. Le retour de l’extrême droite est la pire des menaces qui pèse aujourd’hui sur les louveteaux, les étudiants, sur nous et sur toute la jungle mondiale. Elle est purulente de mépris pour tout qui est d’un autre clan ou est un animal différent et elle abhorre les droits les

plus fondamentaux. Je suis désolé de finir cette lettre avec cette évocation, mais je voulais te dire aussi que je sais que tu continueras à protéger la loi et l'État de droit, et que tes écrits et les traces de tes enseignements dureront bien plus que 78,2 ans. Je me suis d'ailleurs laissé dire que tu es têtue jusqu'à l'obstination.

Affectueusement,

Mowgli la Grenouille

Post scriptum

L'*amicus* de Xavier Thunis qui est, on l'aura deviné, le véritable auteur de cette lettre a, par celle-ci et au-delà du témoignage d'amitié qu'elle veut constituer, voulu lui dédicacer quelques réflexions nourries par mes échanges avec les étudiants qui, en Europe ou en Afrique, ont suivi mes cours consacrés aux droits de l'enfant. Voilà en effet quelques années que je cherche dans les formidables richesses de la littérature les éléments d'une véritable philosophie concernant ces derniers. Après la fulgurance de l'*Émile* de Rousseau en 1762¹, c'est dans le courant du XIX^e siècle, spécialement suite à la « question sociale », que la culture du nord de la planète fait progressivement apparaître des représentations nouvelles de l'enfant et de l'enfance qui, dans la sphère juridique, permettront en 1924 l'apparition des « droits de l'enfant » dans la « Déclaration de Genève ». La littérature en est le témoin évident, dans des styles aussi différents que celui de Victor Hugo (« L'enfant », dans *Les Orientales*, 1829 ; « Lorsque l'enfant paraît », dans *Les feuilles d'automne*, 1831), Charles Dickens (*Oliver Twist*, 1839 ; *David Copperfield*, 1850), Lewis Carroll (*Alice's Adventures in Wonderland*, 1865), la Comtesse de Ségur (notamment *Un bon petit diable*, 1865), Carlo Collodi (*Pinocchio*, 1881), Frank Wedekind (*L'éveil du printemps*, 1891), James Matthew Barrie (Peter Pan apparaît pour la première fois dans *The Little White Bird*, 1902)². Le juriste avouera un faible pour

¹ À ma connaissance, Rousseau est le premier à évoquer les droits de l'enfant : « C'est encore un des contre-sens des éducations communes, que, parlant d'abord aux enfants de leurs devoirs, jamais de leurs droits, on commence par leur dire le contraire de ce qu'il faut, ce qu'ils ne sauraient entendre, et ce qui ne peut les intéresser ». (*Émile ou De l'éducation* (1762), éd. établie par M. LAUNAY, Paris, Garnier-Flammarion, 1966, p. 118.) Sur Rousseau et les droits de l'enfant, voy. aussi J. FIERENS, « Qui a peur des droits de l'enfant ? », *Actes du colloque « La révolution silencieuse. 25 ans des droits de l'enfant »*, 20-21 novembre 2014, Genève, Ville de Genève, pp. 151-159.

² Ce n'est pas un hasard non plus si après avoir formé de jeunes éclaireurs militaires à partir de 1883, c'est en 1907, en organisant le premier camp sur l'île de Brownsea, que

The Jungle Book, paru en 1894³. Il y a bien sûr le talent de Kipling, prix Nobel de littérature en 1907, mais aussi, comme la lettre de Mowgli le laisse entrevoir, de multiples allusions à la loi et des réflexions implicites sur le droit, son rôle, la manière de l'enseigner.

Plus généralement, la poésie ou les romans ont un immense avantage sur le discours des juristes. Ces derniers sont obsédés par les définitions, les détails, l'exhaustivité, le raisonnement logique, la référence. Il y va somme toute d'un discours clôturé sur lui-même⁴. L'émotion, l'imagination, la projection de son lecteur dans le monde dont il est question n'est jamais sollicitée. Le lecteur des livres de droit est considéré comme possédant un cerveau troué, ou du moins incomplet, dont il faut colmater les brèches. Par conséquent, trop souvent, les méthodes d'apprentissage du droit s'en ressentent et ne font aucune place à l'imagination et à la créativité des étudiants, alors même qu'un bon juriste est celui qui sait faire preuve d'une constante imagination dans la manière de rapporter les faits à la norme.

Le lecteur de poèmes ou de romans s'investit au contraire immédiatement, à sa manière propre, avec sa vie et ses expériences, dans une parole volontairement incomplète, allusive, inachevée pour sans cesse recréer un monde en complicité avec l'auteur. « Le juriste aspire moins au poème qu'au théorème. [...] Juristes et poètes ont en commun de prendre les

Robert Baden Powell fonde le scoutisme, basé sur la confiance dans la jeunesse. En 1909, pour les jeunes filles, Agnès Baden Powell, sœur de Robert, crée les premières compagnies de guides (*girls-scouts*).

³ Une édition originale américaine a été publiée trois jours avant l'édition anglaise (Londres, Macmillan Publishers) et comporte quelques différences textuelles. Les extraits ci-dessus, dans la lettre de Mowgli, sont tirés de l'édition originale anglaise accessible en ligne sur le site du *Project Gutenberg Ebook*. Dans mes cours, j'utilise R. KIPLING, *Le Livre de la jungle. Les frères de Mowgli*, dans la belle traduction de L. FABULET et R. D'HUMIÈRES (1899), coll. Folio, Paris, Mercure de France, 1975. Voy. aussi SWATI SINGH, *The Secret History of the Jungle Book : How Mowgli could save the world*, The Real Press, 2016, avec une bibliographie sur les études consacrées en anglais au *Livre de la Jungle*.

⁴ Voy. les réflexions de X. Thunis, qui me semblent aller dans le même sens, dans « La langue du droit ; une parmi d'autres », lors du colloque *Le droit dans le prisme des langues*, organisé par l'Alliance française, au Palais des Académies à Bruxelles, le 4 décembre 2018. Cette intervention est publiée dans la *Revue de droit international et de droit comparé*, 2020, n° 1, pp. 82-90 ; voy. aussi, du même auteur « Droit et poésie : des mots pour le dire », in *Lettres et lois. Le droit au miroir de la littérature*, Bruxelles, Fac. univ. Saint-Louis, 2001, pp. 363-379. Xavier Thunis, avec beaucoup de talent, est plus généralement l'auteur de « la doctrine de la doctrine ». Voy. p. ex. « Un style de doctrine : *Droits des obligations* de P. Van Ommeslaghe », *Ann. dr. Louvain*, 2011, pp. 81-89 ; du même, « François Rigaux, un juriste singulier », in *La vie privée : une liberté parmi les autres ?*, Bruxelles, Larcier, 1992, pp. 279-301.

mots au sérieux mais pour des raisons différentes »⁵. Voilà pourquoi il est davantage conseillé de lire des histoires aux enfants plutôt que le Titre III du Livre III de l'« ancien » Code civil (*Des contrats ou des obligations conventionnelles en général*). Et voilà pourquoi l'« ancien » Code civil ne comprend rien aux enfants tandis que Mère Louve et Père Loup ont, eux, tout compris immédiatement.

Le Livre de la Jungle est presque toujours classé dans la littérature pour enfants exclusivement, comme *Le Petit Prince* d'Antoine de Saint-Exupéry, ce qui constitue deux fois une erreur. En réalité, de tels récits seront lus ou entendus différemment par les adultes. Ils leur parleront autrement qu'aux enfants, mais les concernent tout autant. Cela me fait néanmoins penser que l'on a bien tort d'attendre l'âge de fréquenter les universités pour transmettre aux enfants une formation juridique approfondie. À l'heure où l'éducation à la citoyenneté refait parler d'elle, le droit devrait occuper une place beaucoup plus importante dans les programmes scolaires de toutes les sections ou orientations. Rousseau, sous influence platonicienne, n'a pas écrit *l'Émile* pour apprendre à transmettre des savoirs, mais pour former des citoyens et des citoyennes. À l'heure où le langage est réduit plus que jamais à l'information plus ou moins exacte, aux « *data* » charriées par tonnes de « gigas », il conviendrait que de 7 à 77 ans, chacun puisse se retrouver constamment dans la position de Mowgli en entretien avec Baloo.

Cher Xavier, tu cumules à mes yeux les qualités de Kipling et de Rousseau, au moins. Je te souhaite un agréable voyage jusqu'à plus tard.

⁵ X. THUNIS, « Droit et poésie : des mots pour le dire », *op. cit.*, p. 363.